



DG Éducation et culture



Programme «Jeunesse en action»

Programme Européen Jeunesse en Action 2007-2013

Soutien aux acteurs de jeunesse

Formations/Mise en réseau à l'initiative des organisations

Action 4.3 du Programme Européen Jeunesse en Action (PEJA)

Pour toutes les personnes œuvrant dans le champ de la jeunesse de manière bénévole ou professionnelle : jeunes, animateurs de jeunes, travailleurs sociaux, élus...

Cette action a deux objectifs : la promotion des échanges de la coopération et de la formation dans le domaine de la jeunesse au niveau européen et le soutien au développement de projets au titre du PEJA.

8 types d'activités possibles

1. **Observation en situation de travail** (job-shadowing) : séjour individuel auprès d'une organisation partenaire d'un autre pays
2. **Visite de faisabilité** : préparation de projets relevant des actions du PEJA ou soutien à des projets de partenariat entre organisations
3. **Réunion d'évaluation** avec les partenaires afin d'évaluer les réunions, séminaires et stages de formations antérieurs
4. **Visite d'étude** : connaissance des réalités du travail de jeunesse dans un pays européen
5. **Constitution de partenariats** : séminaire organisé pour permettre aux participants de trouver des partenaires en vue d'une coopération transnationale et/ou de l'élaboration d'un projet
6. **Séminaire** : échange d'expériences, de bonnes pratiques et de réflexion dans le domaine de l'animation Jeunesse
7. **Stage de formation** : programme d'apprentissage éducatif sur des sujets précis, destiné à améliorer les compétences, les connaissances, les aptitudes et les savoirs-être des participants, et renforcer la qualité de la pratique de l'animation ou des projets dans le cadre du PEJA
8. **Mise en réseau** : activités destinées à créer de nouveaux réseaux et étendre les réseaux existants au titre du PEJA

Les critères

- Nombre de participants et de pays requis :

Pour l'activité 1 : 2 participants maximum, 2 pays maximum • *Pour l'activité 2* : 2 participants maximum par organisation, 2 pays minimum • *Pour les activités 3 à 7* : jusqu'à 50 personnes (encadrement inclus), 4 pays minimum • *Pour l'activité 8* : 6 organisations minimum, 6 pays minimum.

Pour toutes les activités, la participation d'au moins 1 Etat membre de l'Union européenne est obligatoire.

- Durée

Pour l'activité 1 : de 10 à 20 jours, hors déplacement • *Pour l'activité 2* : jusqu'à 3 jours ; *Pour les activités 3 à 7* : jusqu'à 10 jours, hors déplacement ; *Pour l'activité 8* : jusqu'à 18 mois

Les pays participants

- Les 31 pays « Programme » : les 27 Etats membres de l'Union européenne (Allemagne, Autriche, Belgique ? Bulgarie, Chypre, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Grèce, Hongrie, Irlande, Italie, Lettonie, Lituanie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République Tchèque, Roumanie, Royaume-Uni, Slovaquie, Slovaquie, Slovénie, Suède) ; les pays de l'Espace économique européen (Islande, Liechtenstein, Norvège) ; le pays candidat à l'adhésion à l'Union européenne (Turquie)
- Les projets avec les pays «Partenaires Voisins de l'UE» peuvent être soutenus dans le cadre de l'action 3.1 du PEJA.

Des thèmes variés

Insertion des jeunes avec moins d'opportunités, participation des jeunes, diversité culturelle, dialogue interreligieux, lutte contre les discriminations, art et culture, égalité femmes/hommes, handicap, minorités, développement urbain ou rural, politiques de jeunesse, média et communication, éducation par le sport et activités de pleine nature, santé, environnement...

Financement

- Une subvention du PEJA

Pour les activités 1 à 7, elle ne peut excéder 30 000 €. Elle couvre 70 % des frais de transport internationaux, un forfait par jour pour les coûts d'hébergement et de restauration. Pour certaines activités, peuvent être pris en charge une partie des coûts d'activités voire un forfait journalier pour les stages de formation. • *Pour l'activité 8*, le financement du PEJA se base sur les coûts réels à concurrence de 50 % et à hauteur de 20 000 €.

- Autres sources : autofinancement, cofinancements...

-
- Le PEJA s'adresse à tous les jeunes de 13 à 30 ans, résidant légalement dans un des pays participants au Programme. Aucune condition de formation ou de diplôme n'est exigée. Priorité est donnée aux « jeunes avec moins d'opportunités ».
 - Le PEJA soutient des projets se déroulant en dehors du cadre scolaire ou de la formation professionnelle.
 - Le PEJA c'est aussi les échanges de jeunes pour les 13-25 ans, les initiatives de jeunes nationales et transnationales pour les 15-30 ans, les projets jeunesse pour la démocratie pour les 13-30 ans, le service volontaire européen pour les 18-30 ans, les séminaires nationaux et européens pour les 15-30 ans, les activités de soutien, de formation et de mise en réseau pour les animateurs et structures de jeunesse.

Une mise en réseau entre associations

Ce projet fut à l'initiative de la Délégation Catholique pour la Coopération association française d'envoi de Volontaires de Solidarité International associations européennes, travaillant également dans le domaine du volontariat international de jeunes, se sont interrogées et ont travaillé ensemble sur la problématique du suivi et de l'accompagnement de jeunes volontaires. Ce projet a duré neuf mois durant lesquels deux séminaires de travail de quatre jours ont été organisés afin d'élaborer un recueil d'outils de bonnes pratiques. La publication de ce recueil pourra servir à d'autres organisations.

L'égalité, des chances pour tous ?

Le Mouvement Rural de la Jeunesse Chrétienne (MRJC) et des organisations partenaires provenant d'Allemagne, d'Autriche, de Belgique, de Bulgarie, d'Espagne, des Pays-Bas, de Pologne et de France, se sont rassemblés en séminaire, autour d'un thème : "L'Egalité des chances pour tous ? L'Europe et ses jeunes citoyens ruraux". Le but était de regrouper des associations qui travaillent avec la jeunesse rurale, en Europe afin d'échanger sur trois questions européennes : le développement rural à travers une agriculture durable, les alternatives locales (la situation des jeunes ruraux en Europe), les valeurs et l'identité des jeunes en lien avec la construction de l'Europe. Autour de ces trois thèmes, ont été organisés des ateliers : des animations, des sketches et des jeux de rôle. Ce séminaire a permis de créer une organisation européenne afin d'assurer une dynamique européenne à leurs actions : le MIJARC.

Formation d'animateurs transfrontaliers d'une Grande Région européenne

Cette formation, initiée par la Fédération Culture et Liberté de la Moselle (57) a regroupé une trentaine d'animateurs d'Allemagne, de Belgique, du Liechtenstein, du Luxembourg et de France. Elle est née du constat qu'il n'existait pas de formations d'animateurs spécifiques à la rencontre interculturelle, ni de reconnaissance des expériences internationales des animateurs que ce soit en France ou en Europe. Elle correspondait à un besoin de former des acteurs pédagogiques spécialistes des échanges transfrontaliers. Les animateurs ont reçu une formation alliant la pratique à la théorie sur la pédagogie interculturelle mais aussi dans le domaine de la psychologie sociale en lien avec la confrontation des comportements et valeurs culturelles. Au programme : jeux linguistiques, présentation des identités culturelles, traitement des stéréotypes et préjugés, gestion des conflits interculturels, dynamique des groupes internationaux...

Un job-shadowing pour établir des projets internationaux de jeunesse

Deux associations, l'AMSED (Association Migration Solidarité et Echanges pour le développement) (67) et le KJG Stuttgart (Allemagne), rencontrées lors d'un stage de formation dans le cadre du programme Euromed Jeunesse, ont permis à Katherin de réaliser un job-shadowing à Strasbourg. Accueillie par l'AMSED durant 18 jours, elle a partagé le travail des associations partenaires dans des futurs projets du programme Jeunesse en Action. Le job-shadowing a notamment été utile pour travailler sur l'élaboration d'un projet d'échange de jeunes Euromed en Allemagne et pour promouvoir le programme dans différentes activités lors de la semaine française à Stuttgart.

La démarche à suivre

Qui peut présenter un dossier ?

Les dossiers peuvent être déposés par toute organisation à but non lucratif ou toute collectivité, oeuvrant dans le domaine de l'animation jeunesse et établie en France.

En effet, l' Afpeja soutient exclusivement les projets qui se déroulent en France, exception éventuelle pour les Mises en réseau.

Une information, un conseil ou une aide dans le montage de votre projet ?

- A l'Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action (Afpeja)
- Dans les Directions Régionales et Directions Départementales Jeunesse et Sports (DRDJS et DDJS) auprès des correspondants PEJA
- Dans tout le réseau des relais PEJA

Comment déposer son dossier ?

- Tous les formulaires et le guide du programme sont téléchargeables sur le site web de l' Afpeja www.jeunesseenaction.fr
- En France, envoyer par courrier la demande de subvention à l' Afpeja et une copie au correspondant régional PEJA de la Direction Régionale et Départementale Jeunesse et Sports (DRDJS) de votre région.
- Pour les projets se déroulant dans un autre pays « Programme », le partenaire devra déposer la demande de subvention auprès de son agence nationale.

Quand déposer son dossier ?

- 5 dates limites de dépôt : 1^{er} Février, 1^{er} Avril, 1^{er} Juin, 1^{er} Septembre, 1^{er} Novembre.
- Une réponse est fournie dans les deux mois suivant la date de dépôt.



Agence française du Programme Européen Jeunesse en Action

Institut National de la Jeunesse et de l'Éducation Populaire
Etablissement public du ministère de la Santé, de la Jeunesse et des Sports
11 rue Paul Leplat 78160 Marly-le-Roi France
Tél. : + 33 (0)1 39 17 27 70 - Fax : + 33 (0)1 39 17 27 57
Web : www.jeunesseenaction.fr

